



**La FIFA a donné raison lundi à l'entraîneur portugais António Conceição dans le litige qui l'oppose à la Fédération camerounaise de football.**

Elle l'a condamné à verser une indemnité de 1,5 million d'euros à son ex-sélectionneur pour « rupture abusive du contrat » indique *Abola*.

Le président de la FECAFOOT Samuel Eto'o a mis fin au contrat d'António Conceição après la CAN, au cours de laquelle l'équipe s'est inclinée en demi-finale, et a été remplacé par Rigobert Song.

Malgré cela, l'affaire pourrait ne pas être résolue, car tout indique que la Fédération camerounaise de football fera appel auprès du Tribunal arbitral du sport, à Lausanne, en Suisse. Cette affaire n'est que le début d'une longue série. Il va falloir s'attendre à des rebondissements dans les jours à venir.

